



De la coopérative OCCE à la classe coopérative

Les Coopératives OCCE : la gestion de l'argent : un enjeu éducatif...

- **Un projet d'éducation à la citoyenneté :**

Nous réaffirmons ici l'importance d'une Education à la Citoyenneté à l'école, comme finalité de l'Ecole et comme moyen pour mieux apprendre. Le premier principe de cette éducation à la citoyenneté est de mettre l'élève en projet.

Certains projets ne nécessitent pas ou peu de financement (une exposition par exemple), mais d'autres seront plus coûteux. Il est alors beaucoup plus éducatif de chercher ou d'étudier le financement en y associant véritablement les élèves, par le biais d'un conseil de coopérative. Il s'agit ici d'Education du futur citoyen.

« Mettre en place des projets, même un simple projet d'achat, permet de rendre l'élève autonome et responsable à la seule condition que les fonds qu'on lui fait gérer, le soient pour des actions pour lesquelles il a été consulté et associé aux décisions ».

Les projets eux-mêmes (journal de classe, correspondance, voyage, spectacle... etc.) seront d'autant plus éducatifs si les enfants sont associés à toutes les étapes, amenés à analyser les ressources et les contraintes d'organisation, à comparer des tarifs, des conditions de vente, et pourront prendre de véritables décisions.

« Dès l'école maternelle, le projet de création d'un album, conçu et réalisé avec les enfants, permet déjà la prise en compte d'un certain nombre de données économiques et financières : De quel matériel a-t-on besoin ? Où va-t-on l'acheter ? Comment et avec quoi ? Aurons-nous assez d'argent ? »

- **Des objectifs d'apprentissage**

Gérer les finances au sein d'un conseil de coopérative, tout au long de l'année, implique un certain nombre d'opérations précises : préparer, discuter, voter, exécuter, budgétiser, évaluer, présenter, financer, anticiper...

En participant réellement à la gestion des fonds coopératifs, les jeunes mettront en œuvre, comme dans d'autres domaines, des compétences générales qui se consolideront et s'enrichiront : s'informer, communiquer, expliquer, argumenter, comparer, vérifier, accepter, décider...

Il y aura aussi acquisition de compétences dans divers domaines (mathématiques, français...etc) par la résolution de problèmes liés au vécu. Des compétences insoupçonnées, quelquefois aussi des manques, aideront l'enseignant dans son évaluation des élèves et sa programmation.

- **Que faire ensemble pour faire vivre notre projet ?**

Certaines actions nécessitent des financements ? Elèves et enseignants réfléchissent ensemble au coût, aux actions à mener pour se procurer les fonds nécessaires (courriers, demandes d'aides, ventes, confections, organisation de fêtes, lotos...etc).

L'appel à la participation financière des familles n'est qu'une solution parmi d'autres, la plus simple, mais la moins éducatrice. Elle doit venir en dernier recours. On peut alors accompagner la demande de participation financière d'un descriptif du projet, des actions déjà menées pour le financer, et de la part manquante. Souvent les familles sont dans ces conditions beaucoup plus généreuses puisque informées de l'utilisation de l'argent confié.

- **Les conseils de coopérative de classe ou d'école**

Ces conseils sont des lieux de parole, des structures de gestion, des instances de décision, d'évaluation et de régulation.

Le conseil de coopérative de classe est plutôt constitué de l'enseignant et des élèves, mais pourquoi ne pas y inviter aussi un ou plusieurs parents ?

Le conseil de coopérative d'école fédère les conseils de coopérative de classe et regroupe à ce titre les représentants des enseignants, les délégués des élèves (élus par classe) et éventuellement des partenaires de l'école (parents, élus, responsables associatifs locaux...etc) en fonction de l'ordre du jour.

Dans tous les cas, l'enseignant s'il est membre du conseil au même titre que les élèves, n'en reste pas moins le garant qui doit veiller au respect des différents engagements, mais aussi éviter les dérives et aider les enfants à progresser dans la participation et la gestion démocratique.

- **Les ressources de la coopérative :**

Elles peuvent provenir du produit des activités éducatives :

- Des travaux réalisés en commun par ses membres.
- Des projets pédagogiques ou d'actions de solidarité.
- Des fêtes, des expositions, des spectacles organisés par la coopérative...

Ou bien d'autres produits tels que :

- La participation volontaire des familles.
- De cessions diverses (calendriers, photos...).
- De subventions versées par des collectivités territoriales ou des organismes publics.
- De dons.

- **Les dépenses :**

Elles comprennent :

- Les charges obligatoires et statutaires telles que la cotisation OCCE et l'assurance des personnes et des biens.
- Les charges des activités éducatives et de financement des projets ou des actions d'entraide et de solidarité.

Dans tous les cas, les dépenses de la coopérative ne doivent pas se substituer aux obligations des collectivités territoriales en matière d'équipement et de fonctionnement collectif.

Dans tous les cas les parents doivent au minimum être tenus informés de l'utilisation des fonds de la coopérative.

- **Le mandataire :**

Est un membre de l'équipe éducative, agréé par le Conseil d'Administration de l'Association OCCE Départementale, mandaté par son Président pour procéder à certaines opérations administratives pour le compte des coopérateurs, dont il est le représentant légal.

Il s'agit là d'un mandat de confiance incluant certaines responsabilités. Il est garant du bon fonctionnement de la coopérative devant les élèves, les parents, et l'Association Départementale. Il dispose de la signature sur le compte courant et ordonne donc les dépenses sur l'avis du conseil de coopérative. Il a la charge de l'organisation matérielle et pratique de la coopérative (comme la mise en place du conseil de coopérative) dans le respect des statuts et du règlement intérieur de l'Association Départementale. Il peut être assisté d'un (ou plusieurs) signataires ou vérificateurs. Il doit diffuser l'information auprès des membres de la coopérative. Il doit rendre en fin d'année le compte rendu annuel d'activités et financier, vérifié et validé par les vérificateurs aux comptes nommés au 1^{er} conseil d'école, et pour lequel il peut demander l'aide des permanents de l'association.

- **Pourquoi s'affilier à l'OCCE ?**

- Pour son projet « politique » de transformation sociale ou d'idéal de progrès humain dans l'école d'aujourd'hui, pour une société de demain plus humaine et solidaire. Projet plus que jamais d'actualité et qui donne du sens au métier d'enseignant.
- Pour son projet éducatif et pédagogique abordés précédemment.

Et si le premier projet de ma classe était de discuter avec les élèves de l'affiliation à l'OCCE, en conseil de coopérative ?

« Quels avantages pour nous d'avoir une coopérative affiliée à l'OCCE ? » (Idéologie, sécurité d'appartenir à un réseau, valeurs, pédagogie, actions proposées, formations, services...).

« Combien cela va-t-il nous coûter ? En faire le calcul ensemble... ». « Comment financer cette affiliation ? ».

- **Comment faire ?**

Vous pouvez adhérer :

- Au titre de votre classe : Cette coopérative est alors gérée par un conseil de coopérative auquel participent les élèves et leur enseignant, voire même des parents. Ce conseil gère son budget par l'intermédiaire d'un compte courant. Vous en êtes, en tant qu'enseignant, le mandataire, ce qui signifie que vous disposez de la signature sur le chéquier, que vous disposez d'un mandat de confiance du Président de l'OCCE et qu'à ce titre vous devez veiller au bon fonctionnement de la coopérative et au respect des statuts. Les élèves ou un parent en sont les comptables car il y a dans tous les cas obligation à tenir une comptabilité.
- Au titre de l'école : C'est l'école qui s'affilie à l'OCCE. La coopérative est alors dite centrale et est gérée par un conseil de coopérative statutaire* sous le contrôle d'un mandataire obtenant à aussi mandat du Président de l'OCCE, disposant de la signature sur le compte de l'école, et ayant pour fonction de veiller au bon fonctionnement de la coopérative dans le respect des statuts. Ce mandataire peut être n'importe lequel des enseignants de l'école. Il a aussi la charge de la communication puisque toutes les informations lui sont adressées nominativement par l'OCCE. Un autre enseignant n'ayant pas la signature (et/ou un parent) devient le vérificateur de cette coopérative d'école. Mandataire et vérificateur sont obligatoirement deux personnes différentes. Toutefois, chaque classe, si elle ne dispose pas d'un chéquier, a l'autorisation de gérer son budget au travers de son conseil de coopérative de classe en fonction de projets qui lui sont propres. Enseignant et élèves ont obligation de tenir la comptabilité spécifique à leur classe. Cette comptabilité deviendra en fin d'année un sous-compte de la coopérative dite centrale.

*Le conseil de coopérative statutaire, peut être constitué :

- du simple conseil des maîtres, ou du conseil des maîtres élargi à quelques parents,
- du même conseil auquel participent des délégués élèves représentants de chaque coopératives des classes.

- **Pourquoi faire ?** La coopérative permet :

- de mettre en place des projets d'achats, projets de réalisations éducatives, pédagogiques,
- d'organiser des voyages éducatifs, des séjours,
- de s'exercer à la solidarité,
- d'organiser des moments festifs et culturels,
- d'améliorer l'ordinaire des classes par l'acquisition d'un matériel spécifique (élevages, jardinage...etc.).

Attention ! La coopérative n'a pas comme finalité de gérer de l'argent ne servant qu'à améliorer le fonctionnement matériel des écoles. Elle ne doit pas non plus gérer, du fait d'une prétendue commodité, des recettes et dépenses incombant normalement à la municipalité.

La classe, l'école coopérative

Apprendre pour et dans un projet...

Pour beaucoup, coopérer c'est mettre en place un projet (si possible venant des élèves) dans lequel chacun participe activement.
 Projets de voyages, de séjours, d'achats, de fêtes, spectacles, sorties.
 Des projets qui permettent de vivre la démocratie au quotidien, tant dans l'organisation que dans le suivi et l'évaluation de ceux-ci (proposer, débattre, décider, agir collectivement).
 Des projets d'apprentissages où chacun, maître, élèves exercent leurs responsabilités...
 Des projets qui permettent de se rencontrer, d'échanger, de mieux se connaître en constituant des ouvertures concrètes et positives de l'école...
 Des projets nécessitant financement, des projets n'en nécessitant aucun... !!!
 Les adultes aussi : projets éducatifs, projets pédagogiques, de classes, de cycles, de l'école, décidés au sein des différents conseils de coopérative statutaires, avec le soutien des familles...

Apprendre autour d'une démarche...

Pour beaucoup, coopérer c'est respecter une démarche pédagogique dans laquelle le climat, la démocratie, les valeurs, sont essentiels. Une démarche au cœur de laquelle, le respect, l'écoute, l'engagement, la solidarité, l'égalité, le plaisir, la confiance, l'entraide, sont les éléments essentiels à la motivation et la réussite, à l'établissement d'une bonne image de chacun, et à l'établissement de relations sociales harmonieuses.

Apprendre...

... PAR les autres

...AVEC les autres

... POUR les autres

Situations d'échange	Projet coopératif	Communication à l'extérieur	
Dispositifs : ... d'aide, d'entraide ... de tutorat ...de partenariat (alliance) ... Quoi de neuf, Débats Moments philo Exposés Marché des connaissances Agenda coopératif	Elaboration des règles de vie Conseil de coopérative (réunion de classe) Organisation d'une sortie, d'une expo, d'une manifestation Productions écrites collectives expressives (récits, ...) ou didactiques (synthèses, règles de grammaire,...) Rallye maths Défis lecture Recherches documentaires Expériences scientifiques Jeux de sociétés coopératifs Jeux collectifs en EPS Comités de lecture	Correspondance scolaire Journal scolaire Textes dits, chantés, joués Affiches Fiches méthodologiques de travail Exposition Marché des connaissances Agenda coopératif	LE CADRE
Temps de travail individuel Moments de débat Atelier de langage Ateliers de soutien inscrits dans l'emploi du temps	Travail en groupes ou en commissions inscrit dans l'emploi du temps (temps à prendre dans les matières concernées)	Fête d'école Echanges inter classes Inter cycles Rencontres de classes Foire aux connaissances	LES MOMENTS

Si vous désirez des renseignements plus précis sur la mise en place d'une classe ou d'une pédagogie coopérative, vous pouvez venir consulter les nombreux ouvrages et articles au secrétariat.